



Vente d'un fond de commerce

Par maître cannonier

Bonjour à tous,

Monsieur Durand vend son entreprise de transport.

Son entreprise est constituée d'établissements multiple : Un établissement à Paris où il gère ses véhicules, un établissement à St Denis où il y a le siège de l'entreprise, et enfin un établissement à Issoudun où il répare ses véhicules en panne.

Il doit payer les droits d'enregistrement sur la vente de son entreprise aux impôts.

Comment l'abattement de 23 000 ? sur la vente s'applique t'il ? Sur chacun des 3 éléments, ou s'applique t'il globalement ?

Si à Issoudun l'établissement bénéficie de l'article 722 Bis du Code général des Impôts (réduction des droits de mutation), comment doit'on l'appliquer ?

Merci infiniment de me communiquer votre réflexion sur le sujet (avec référence fiscal si possible).